

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 3637)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 232

présenté par  
M. Bourgeaux et M. Bony

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

À la fin de l'article 9 de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, la date : « 31 mars 2021 » est remplacée par la date : « 1<sup>er</sup> octobre 2021 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au regard de la crise sanitaire que traverse la France et de son impact sur l'organisation judiciaire, il est nécessaire de reporter de nouveau l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 11 septembre 2019.